

Zeitschrift: Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft
= revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera
d'etnologia

Band: 11 (2006)

Artikel: L'insertion par le travail : une mise à l'emploi précaire

Autor: Décridaud, Elsa

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1007389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mots-clés: Insertion par l'activité économique · Dépolitisation · Psychologisation · Institutionnalisation de la précarité

L'INSERTION PAR LE TRAVAIL: UNE MISE A L'EMPLOI PRECAIRE

Abstract: The back-to-work approach: the creation of precarious employment

The study of back-to-work schemes involving forms of economic activity such as work experience demonstrates that far from helping people escape precarious financial and professional situations, these schemes maintain and even reinforce them. The back-to-work approach depoliticises un- and underemployment, and transforms it into a psychological rather than social issue. Furthermore, by creating a hierarchy of job-seekers according to their employability, it makes forms of collective action all but impossible and contributes to the institutionalisation of precarious employment.

Elsa Décridaud

Dans le prolongement d'une approche des contradictions du système insertionnel français¹, notre regard va se porter sur un des domaines abordés par l'insertion: le travail. L'intitulé exact de cette politique d'«insertion par l'activité économique» restreint d'ailleurs d'emblée la définition de ce qu'est le travail: une activité strictement circonscrite au champ économique. Le postulat de base de ce dispositif est que l'insertion première dans la société passe par le travail, celui-ci étant conçu comme valeur morale et non en tant qu'activité productrice de sens. La question de la congruence des qualifications et du salaire n'est pas posée, et les droits sociaux attachés à l'emploi ne sont pas examinés. Si la question du revenu est abordée, ce n'est qu'à travers le prisme de la moralité: mieux vaudrait un salaire honnêtement gagné, si minimum soit-il, que de vivre d'allocations à la charge de la société. Cette division entre nécessaires méritants et faux chômeurs fait écho à celle, plus ancienne, entre bons et mauvais pauvres. Une telle représentation essentialiste du pauvre besogneux ou oisif est à la base de la notion d'exclusion, écartant toute dimension sociale, économique, politique. Cette naturalisation de la précarité laisse penser qu'une fatalité, un destin frapperait une population spécifique. Derrière ces catégories, pauvreté-exclusion-insertion, se dévoile une logique qui n'a pas pour but de changer le système actuel. «Exorcisme

symbolique», ces catégorisations apparaissent bien plus comme «un instrument de légitimation des évolutions économiques» (Sélim 2004: 209).

A partir de l'étude de structures d'insertion par l'activité économique implantées dans la région Rhône-Alpes², nous souhaiterions montrer que, loin de sortir leurs destinataires de la précarité, ces organismes – dont l'ambition est de «réinsérer par le travail» – les y maintiennent paradoxalement.

Les professionnels de l'insertion que nous avons rencontrés interviennent dans des structures de types différents, conventionnées par un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui coordonne les financements. Elles perçoivent également des subventions d'autres institutions (Etat, Région, Département...). Il s'agit principalement d'Associations Intermédiaires (mise à disposition de personnel pour les particuliers, les entreprises et les collectivités locales, sans but lucratif), d'Entreprises d'Insertion (production de biens et services en vue de leur commercialisation), d'Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (missions d'intérim) et également de Régies de Quartier et de Chantiers d'Insertion. Ces organismes bénéficient d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale et d'aides spécifiques de l'Etat pour le suivi des salariés en insertion. Leurs principaux

¹ Recherche initiée en DEA (Décridaud 2003).

² L'enquête de terrain menée dans le cadre de ma thèse d'ethnologie a débuté en 2004 et se poursuit à ce jour.

secteurs d'activité sont le BTP (Bâtiment Travaux Publics), les espaces verts, le recyclage, le nettoyage et le service aux particuliers (ménage, repassage). Les conseillers d'insertion sont «référents de parcours» et «accompagnent le bénéficiaire» tout au long de son «parcours d'insertion»³. Nous avons mené nos entretiens et réalisé nos observations au sein de ces structures, et y avons rencontré des sans-emploi allocataires de *minima* sociaux que nous avons pu revoir par la suite à l'extérieur, sans le référent – ce qui a facilité leur prise de parole.

La figure du mauvais pauvre toujours d'actualité

Au sommet de l'Etat, les ministres se succèdent pour «remettre la France au travail» et «réhabiliter la valeur travail». Ces discours, qui énoncent clairement que «les Français doivent travailler plus», sous-entendent par ailleurs que ceux qui ne travaillent pas du tout sont coupables de paresse. De tels préjugés, largement répandus, se retrouvent insidieusement dans les propos des pourvoyeurs de prestations. Celui qui ne travaille pas, au bout du compte, est responsable de sa situation: ne pas retrouver ou ne pas savoir garder un emploi. Des explications psychologiques sont mobilisées telles «la fragilité, la détresse psychologique» ou encore «la peur du travail». L'insécurité sociale est convertie en problème psychologique et individuel.

«Questionner les gens, sans leur en parler, du fait qu'ils acceptent cet argent qu'ils ne gagnent pas. C'est ça la différence entre le travail et le RMI⁴.» Cette réflexion d'un «référent de parcours» psychologue illustre la posture générale adoptée par les conseillers d'insertion que nous avons rencontrés sur notre terrain. La situation des sans-emploi s'expliquerait par un fâcheux rapport au travail et par leur méconnaissance des règles du travail, comme l'indique le «référent de parcours» de la Chambre des Métiers: «On a beaucoup de public qui méconnaît les règles de base du travail. Qu'est-ce que ça veut dire un contrat de travail? Comment je dois respecter ce contrat en termes d'horaires; en termes de «je suis malade, je suis obligé de prévenir». Des règles de base!» Il cite également d'autres

«règles de base», comme «Avoir la pression d'un patron, venir à l'heure» ou encore «Accepter sa condition de travailleur». L'insertion par l'activité économique repose sur le principe de la mise au travail pour réapprendre les codes de bonne conduite en entreprise. «Ils n'ont pas de culture d'entreprise. Il faut prendre conscience de ses représentations et de ses comportements. Il faut modifier sa perception des entreprises et agir en conséquence sur son comportement.» (*ibid.*)

Le MEDEF⁵ local, en tant que partenaire et parrain de certaines actions d'insertion, préconise de transformer le comportement des sans-emploi en vue de les faire passer de la catégorie d'«exclu» à celle d'«employable». L'extrait cité ci-après exprime sans détour que plus que la formation, ce sont l'employabilité et le comportement, notions subjectives s'il en est, qui priment: «Si les publics en insertion doivent correspondre à des critères d'exclusion pour bénéficier d'un parcours adapté, ils doivent à la fin de leur parcours, correspondre à des critères d'employabilité élémentaires qui touchent plus au comportement qu'à la formation.» (MEDEF Rhône 2004⁶: 38)

Ce remodelage du chômeur en «exclu à insérer» tend à gommer les qualifications antérieures, validées par un diplôme et inscrites dans une grille salariale, au profit de compétences comportementales définies par les entreprises.

A ce remodelage s'ajoutent les caractéristiques des emplois proposés dans l'insertion: des missions peu qualifiées et encore moins qualifiantes, des contrats de quelques heures par semaine pour un très bas salaire, et dans le cas du RMA⁷ la désignation d'un tuteur qui n'est autre que l'employeur. Il semble difficile dans ce contexte pour le salarié en insertion de se défendre, de revendiquer de meilleures conditions de travail, une revalorisation de son salaire, ou de se syndiquer. Cette précarité légitimée au nom de la réinculcation de la «valeur travail» n'entre-t-elle pas en contradiction avec la logique du «projet», point nodal des politiques d'insertion? Comment se projeter dans l'avenir dans ces conditions d'insécurité sociale? Les questions de

³ Les expressions entre guillemets – sauf autre indication spécifique – signalent le vocabulaire utilisé par les professionnels de l'insertion.

⁴ Revenu Minimum d'Insertion.

⁵ Mouvement des Entreprises de France, première organisation patronale française.

⁶ Extrait d'une brochure du MEDEF Rhône sur l'engagement des entreprises pour l'insertion professionnelle.

⁷ Revenu Minimum d'Activité.

formation, de perspective de carrière, de mobilité, si plébiscitées aujourd'hui, semblent ne même plus se poser pour ces salariés à part. Pour eux tout relèvera du minimum: allocations, salaire, formation, retraite. Cette notion de minimum (vital, d'insertion, salaire minimum, minimum vieillesse), largement diffusée par le sens commun, semble aller de soi. Or la fixation du niveau du minimum, légitimement admis dans une société donnée à une époque donnée, dépend largement du rapport de force dans le monde salarié. Plus les salaires sont bas, plus la légitimité du minimum est remise en cause.

La coexistence de différentes catégories de salariés de première et de seconde zone semble entérinée. Ces contrats spécifiques d'insertion confèrent-ils le même statut, les mêmes protections que ceux attachés à ce qui constituait jusqu'à présent la norme de l'emploi salarié, le Contrat à Durée Indéterminée (CDI)? Ce statut de «quasi-emploi», ni chômeur ni salarié (Mauger 2001: 13), ne contribue-t-il pas à l'effritement du salariat et à la normalisation de l'emploi précaire⁸?

La difficile posture des conseillers d'insertion

Les conseillers d'insertion mettent en avant leur «culture, esprit, éthique d'entreprise». Ils changent de fonction selon le contexte: s'il s'agit de justifier la notion «d'accompagnement de la personne», ils se présentent comme travailleur social; s'il s'agit de défendre leur milieu, l'insertion par l'activité économique, ils récuse cette appellation et déclarent: «Non, moi je ne suis pas travailleur social. Les travailleurs sociaux ne connaissent pas le monde de l'entreprise. Ils ne connaissent même pas les métiers.» L'entreprise est perçue comme le modèle à suivre et devient «le principe structurant de toutes les stratégies d'intervention sociale» (Mauger 2001: 7). L'ambiguïté de leur position, entre action sociale et logique d'entreprise, place ces travailleurs de l'insertion dans une situation inconfortable que beaucoup vivent difficilement. Certains ont connu un licenciement, d'autres auraient aimé être travailleurs sociaux. En devenant conseillers d'insertion, ils cultivent leur fibre sociale en étant confrontés aux mêmes limites d'action que les assistants sociaux. Ils tiennent cependant à se distinguer de ces derniers en mettant en avant leur connaissance du milieu entrepreneurial.

⁸ Voir Wacquant (2004) et Castel (1995).

⁹ Sur ce point, voir également Dubois (1999: 196).

¹⁰ *Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment*.

Etant donné l'état actuel du marché de l'emploi, ils savent que leur mission relève quasiment de l'impossible. Ils sont conscients que «[ce] qui pourrait changer réellement la situation qu'on [leur] demande de changer ne dépend pas d'[eux] [i.e. apporter une solution politique au problème du chômage] tandis que ce qui dépend d'[eux] ne peut rien changer vraiment à la situation» (Bourdieu 1998: 353): constituer une instance de socialisation minimale pour les gens qu'ils reçoivent⁹. Leur position ne serait évidemment pas soutenable s'ils avaient constamment en tête cette contradiction. Il leur faut donc élaborer un système d'auto-justification de leur rôle et de leur pratique pour pouvoir tenir leur poste.

Pris dans un système sur lequel ils n'ont que peu de prise – ce sont eux-mêmes des salariés et leur propre emploi dépend de leur capacité à en trouver un aux personnes qu'ils reçoivent – ils participent, qu'ils le veuillent ou non, à l'institutionnalisation de la précarité.

En utilisant dans leurs discours les notions d'«activation, d'employabilité, de compétences», ils relayent sans le savoir ou le vouloir les éléments de la théorie économique dominante. Les politiques d'«employabilité, d'activation des dépenses passives» concourent à mettre en concurrence ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas et accroît la compétition des sans-emploi entre eux.

«Activer» les chômeurs

«Le problème principal des gens en RMI, par rapport à l'emploi, c'est la passivité» (entretien avec le «référént de parcours» psychologue). Supposés «passifs», les sans-emploi, en tant qu'allocataires de ressources, doivent devenir des «sujets actifs, acteurs de leur insertion». Notons le caractère normatif de ce terme d'«actifs» s'opposant à une attitude présumée «passive». Les chômeurs doivent apprendre à vendre leur «savoir-être» et leur «employabilité» sur le marché du travail. Ce n'est pas tant leur nombre qui compte, que le fait qu'ils cherchent «activement» un emploi (Maruani 2002). Pour inquiéter les salariés en emploi, l'armée industrielle de réserve doit être compétitive. Le bon taux de chômage des libéraux, le NAIRU¹⁰, fait pression sur le salariat en contenant à la baisse les salaires et les exigences des salariés.

La formule d'«activation des dépenses passives» sous-entend que les chômeurs ne font pas ce qu'il faut pour retravailler. Ils sont *a priori* suspectés de vouloir tricher. «On a des gens qui s'étaient installés dans la prise en charge sociale, qui se débrouillaient dans le cadre d'une économie, on va dire parallèle. Les assistantes sociales m'envoient une personne. La personne dit vouloir travailler... On va vérifier par exemple: est-ce qu'elle fait des démarches?» (Entretien avec le «référént de parcours» de la Chambre des Métiers)

A cette installation dans l'assistance et à cette «passivité» supposées s'ajoute le soupçon du travail dissimulé. La remise à l'ordre du jour politique et médiatique, périodiquement depuis la fin des années 1980¹¹, de la thématique de la fraude encourage la suspicion à l'égard des sans-emploi pour réaffirmer la distinction entre les bons et les mauvais pauvres. La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 réactive l'opposition entre vrais et faux chômeurs. La politique de contrôle des sans-emploi est renforcée et les possibilités de sanctions multipliées.

Certains se serviraient de contrats aidés à temps partiel comme «couverture pour du travail au noir». Ou bien: «En tant qu'artisan, il pouvait pas s'arrêter de travailler... Donc actuellement en fait il vit très bien [rires]. Les gens qui exploitent les dispositifs sociaux, il y en a un paquet, hein.» (*ibid.*)

L'état actuel du marché de l'emploi est occulté, faute de pouvoir agir directement sur celui-ci. La fatalité l'emporte. La progression inéluctable d'une société qui évolue est invoquée, le spectre de la pauvreté essentialisée refait surface. Les raisons du chômage sont recherchées dans la personne même du chômeur. Un discours convenu sur la responsabilité individuelle des sans-emploi se dégage des différents entretiens, consacrant la psychologisation des situations, leur naturalisation et partant leur dépolitisation. Transmuée en un destin, la situation de chômage relèverait de la seule responsabilité du sans-emploi. Cette construction libérale de l'individu responsable de lui-même décollectivise et individualise le problème du chômage, et masque le caractère fondamentalement politique de la question sociale.

Le vocabulaire utilisé l'atteste. Des difficultés comportementales seraient en cause: «améliorer ses relations et comportements pour accéder à l'emploi, rendre des réflexes

d'autodiscipline, établir un diagnostic, repérer les freins à l'emploi en termes de savoir-être». Il faut faire admettre aux chômeurs qu'ils sont responsables de leur échec à trouver un emploi: «mesurer les motivations, les handicaps, faire prendre conscience des obstacles personnels, des raisons personnelles de l'échec dans l'emploi» (expressions recueillies par le dépouillement des fiches descriptives des structures d'insertion conventionnées par le PLIE).

«L'employabilité» gage de «normalité»

Un tri s'opère entre «inemployables» et «employables» selon des normes édictées par les entreprises. C'est la logique du «projet» qui prévaut. Le référént de la Chambre des Métiers relate le manque de réalisme dont feraient preuve les sans-emploi et l'incompatibilité qui existerait entre leur «projet» et le marché de l'emploi: «Il s'agit de remettre à l'emploi des gens qui sont depuis très longtemps en dehors du circuit du travail. Il faut voir où en sont ces personnes pour les orienter le mieux possible en fonction de leur projet, ou les dissuader pour demain. Le bâtiment, les métiers de bouche et la métallurgie, actuellement la pénurie c'est là.» Cette citation dévoile que le rôle de ce référént est d'abord de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises des secteurs les plus sinistrés en termes de conditions et de droit du travail. L'insertion semble ici servir de cache-misère à des emplois précaires, mal rémunérés et non qualifiants¹². Cependant, cette logique qui consiste à plaquer demandeur d'emploi/offre non pourvue ne fonctionne pas si bien que cela. L'adéquation entre une offre et un demandeur d'emploi ne se décrète pas, les chômeurs en insertion ou non, tout comme les salariés, ne sont pas interchangeables. L'organisation patronale évoquée plus haut préconise de prendre l'intérim «comme observatoire pertinent des offres d'emploi non satisfaites» afin de partir des besoins des entreprises et d'établir la liste des postes faiblement qualifiés pour y placer les personnes en insertion. Ce raisonnement en termes d'offre et de demande se rencontrant sur un marché du travail bute sur le fait que le sans-emploi n'est pas une marchandise comme une autre, il peut émettre des réticences voire des résistances face à une offre d'emploi qui ne le satisfait pas ou qui ne correspond pas à sa formation.

¹¹ Voir l'étude de Dubois, Buton, Chambolle et Dulong (2003: 19) dans laquelle les auteurs montrent comment les principes de vision néo-libéraux se propagent dans l'ensemble des domaines de l'action publique.

¹² Voir également Wacquant (2004).

Mais c'est sur le chômeur que l'échec est déchargé. Sont évoqués «des cas difficiles, des dépressions» pour justifier un abandon de formation; «la panique, la peur de l'inconnu» pour expliquer le refus d'un CDI; ou encore la «déstructuration» des personnes, le fait de population «à la limite», «incapables de se former intellectuellement». L'insuccès peut également être attribué à l'attitude négligente de certains qui «papillonnent sur plusieurs structures et mettent en échec tout ce qu'on leur propose», tandis que d'autres sont considérés comme s'installant dans les dispositifs d'insertion: «quand ils rentrent dans l'insertion, ils ne veulent plus en sortir». Leur irresponsabilité supposée est également évoquée: «J'ai vu l'année dernière une personne qui a démissionné sur un CDI parce que l'employeur lui faisait faire des heures supplémentaires. Et après elle s'est étonnée qu'effectivement ben elle touche plus rien après une démission. Donc bon je lui ai dit «Quand vous prenez une décision assurez-vous qu'il n'y ait pas ce genre de problème...» C'est vrai que des fois on est assis hein!»

Le «parcours d'insertion»: un maillage institutionnel

Afin de parer à ces insuffisances, un contrôle total des insérables est mis en place par le biais d'un maillage dont certains des concernés diront qu'ils ont l'impression d'être «emmurés, pris dans un filet». C'est le cas de cette femme de 47 ans, elle était directrice des ressources humaines. Lorsqu'elle évoque sa rencontre avec sa référente, elle s'exclame: «Elle m'a fait un *kit package* extraordinaire à l'Armée du Salut, grande institution! [sur un air ironique] A savoir j'y bouffais, j'y dormais, j'y travaillais... C'est juste au-dessus du SDF: je dors pas dehors. L'Armée du Salut c'est le SDF pas dehors.» A la suite de cela, une place en logement collectif lui est attribuée dans une autre association d'insertion par le logement: «Deux structures ça suffit! Eux ils ont l'impression de gérer une réinsertion, moi j'ai l'impression de gérer deux référents! Des fois je me dis j'ai pas grand-chose à leur dire mais bon, faut que je leur fasse plaisir, faut que j'aïlle les voir quoi.» Un préjugé largement répandu dans et hors le milieu insertionnel veut que «des chômeurs n'ont que ça à faire» d'aller à l'ANPE¹³ ou voir leur assistante sociale, puisqu'ils «ne font rien de leur journée». Un tel sens commun partagé sur le quotidien des chômeurs n'est pas sans conséquence

sur ces derniers. Leur emploi du temps se décide en dehors d'eux et sans eux, si bien qu'ils se sentent ficelés et privés de liberté de mouvement. Cette femme s'est retrouvée dans une situation très précaire suite à un contrat CES¹⁴ effectué à l'Armée du Salut. Elle décide de démarcher les diverses institutions et associations d'aide sociale mais n'en avise pas son référent logement: «Là où c'est très fort, c'est que moi, quand je suis allée voir l'assistante sociale d'arrondissement, j'ai fermé ma gueule vis-à-vis du référent parce que je sentais bien qu'il renâclait. J'ai préféré jouer la prudence. C'est-à-dire que les cinquante euros en bons d'achat alimentaire que m'avait donnés l'assistante sociale, je l'ai pas dit à mon référent. Ben oui des fois qu'il m'interdit l'accès aux bons. Mais là où c'est très fort, c'est qu'il savait... Il m'a dit «Vous avez vu Madame L.»... En tout cas tout le monde se téléphone... Il m'a ressorti la conversation. Donc moi j'ai cloisonné mais ça sert à rien. C'est un réseau. Je faisais mes p'tits trucs à côté et le réseau, noyauté, broyé!» Outre le sentiment d'être «emmurée», on perçoit également ici les usages que peuvent faire les «usagers» des différentes institutions auxquelles ils ont affaire, et ce qu'ils pensent pouvoir en obtenir (Dubois 1999).

La reprise en main par l'inséreur de toute tentative d'écart à la conduite est mise en relief par l'attitude de l'autre référent, le premier évoqué plus haut. A la fin de son contrat CES, la femme en question s'inscrit à l'ANPE et demande à faire un bilan de compétences. Mais l'intrusion de ce troisième encadrant ne va pas sans poser de problème, et la demandeuse d'emploi va en faire les frais. Quelques jours avant de commencer son bilan, elle rencontre sa première référente qui se met très en colère: «[Elle me dit que] j'appartiens à un je sais pas quoi là, PLIE machin. Et que c'est elle mon référent et que personne ne touche à ses poulains... «C'est pas les mêmes fonds.» Alors moi j'ai pas le droit d'aller dans les centres de bilan de compétences de l'ANPE parce que c'est pas les mêmes financements que PLIE... Parce qu'il y a un budget PLIE débloqué pour moi alors moi, il faut que je fasse PLIE. J'ai pas le droit d'aller ailleurs.» On voit bien le sentiment d'être pris au piège, d'être dépourvu de toute possibilité d'initiative, l'impression d'appartenir à un système qui vous échappe et dont l'opacité est mise en lumière par l'ignorance de ce qu'est le PLIE, censé faciliter son insertion professionnelle, et du fait qu'elle relève de ce

¹³ Agence Nationale Pour l'Emploi.

¹⁴ Contrat Emploi Solidarité. Pendant les premiers mois, le RMI et le salaire se cumulent. Par la suite, l'allocation est recalculée en fonction des revenus déclarés pour cette période. De nombreux allocataires se retrouvent ainsi dans de grandes difficultés financières une fois leur contrat de travail terminé, car non seulement ils n'ont plus de salaire mais ils ne touchent pas l'intégralité de leur RMI.

dispositif. De plus, l'annulation du bilan de compétences est vécue comme une punition – peut-être en est-ce une d'ailleurs. La relation qui s'instaure entre l'inséreur et l'inséré n'est pas exempte de rapport de force, et le référent aura tendance à agir en fonction de ce qu'il pense être bon pour «son bénéficiaire». Ce dernier a dérogé à la règle en ne l'informant pas de ses démarches et pire en consultant un autre professionnel. Les luttes de concurrence sont âpres entre les différents intervenants.

Déclaration d'indépendance ou de reconnaissance?

L'exemple de cette femme souligne la dimension tactique de sa conduite «faire ses petits trucs à côté» sans en parler au référent, aller aux rendez-vous hebdomadaires pour leur «faire plaisir», montrer sa bonne volonté, donner l'impression de se plier aux directives tout en se ménageant un espace de liberté. Cela passe aussi par l'affirmation de soi en défiant, comme elle le fait, le référent avec la menace de se prostituer: «J'ai une copine qui me racontait qu'elle avait été obligée de faire la manche. Je lui ai dit [au référent logement]: moi je vais pas y passer huit heures. Moi c'est en tenue de combat, le soir, et en deux heures je gagne l'argent de la semaine. Mais je comptais pas sur mon pays pour me foutre sur le trottoir!» Cela passe enfin par ce qui relève de «l'insoumission ou au moins des pratiques par lesquelles on se persuade qu'on est capable d'insoumission» (Dubois 1999: 174): «J'ai terminé en disant: je pense qu'il est plus que TEMPS [en accentuant] que je re-rentre en scène! [...] Je sais pas s'il y a des procédures de divorce (parce que j'ai signé quelque chose, sur un accueil, des conneries, donc il y a signature). On s'engage. Mais je me dis que nécessairement, quand il y a un acte de mariage, il y a nécessairement des procédures de divorce.»

Mais ce cas révèle également les limites du possible: dans ce rapport de force, ce n'est jamais le sans-emploi qui l'emporte, l'inséreur finit par le rappeler à l'ordre social. Lors de notre enquête, nous avons rencontré bien plus d'acceptation, du moins affichée, que de révolte. En effet, cette relation «structurellement asymétrique» (Demazière 1996: 7) détermine l'espace des conduites possibles des insérés. Comme l'écrit Vincent Dubois, «il est des formes de coopération socialement obligées qui ne sont que l'expression d'une domination tellement intériorisée qu'elle apparaît naturelle aux yeux de tout le monde» (Dubois *et al.* 2003: 119).

La dépendance, le contrôle sous lequel sont placés les demandeurs, ainsi que les techniques d'individualisation et de personnalisation de la relation, produisent chez eux un sentiment de reconnaissance à l'égard de leur référent. Notamment quand leur situation s'améliore, ils se sentent redevables à l'agent qui les a aidés¹⁵. «La reconnaissance de dette devient reconnaissance, sentiment durable à l'égard de l'auteur de l'acte généreux.» (Bourdieu 1994: 187)

Le cas de deux femmes l'illustre: elles appellent leur conseillère par son prénom, la première raconte: «Elle m'a immédiatement aidé à faire mon CV. Elle m'a trouvé un travail le lendemain, le lendemain! J'étais contente! Elle était contente!» La deuxième dit de sa référente qu'elle «bosse beaucoup. Elle se démène pour nous trouver du boulot. Elle sait ce que c'est. Elle connaît le chômage. Elle comprend quand on lui dit que le quinze du mois il n'y a plus rien. C'est pas comme l'assistante sociale qui me dit que j'ai qu'à mieux gérer.»

Ces extraits d'entretiens soulignent aussi la réciprocité de cette relation inégale: l'engagement du référent dans le devenir de «ses bénéficiaires» («elle se démène, elle connaît, elle comprend») et les profits symboliques qu'il retire de cette implication («elle était contente»). Claire Le Strat (2001: 60) qualifie cette relation de «forme paradoxale d'échange», le conseiller pouvant «faire office de pourvoyeur[r] d'espérance, indépendamment de l'inefficacité de son action» (2001: 58).

Enfin, les trajectoires professionnelles des inséieurs rencontrés ont montré que le champ insertionnel leur a permis de se reclasser à la suite d'un licenciement ou autre rupture professionnelle. Ils mettent en avant cette période d'instabilité afin de gagner la confiance de «leurs bénéficiaires». Ceux-ci se sentent alors compris et s'en remettent à leur conseiller. Ils adhèrent à son discours. Un homme relate comment son référent l'a «aidé»: «Il m'a cerné tout de suite. C'est un mec bien G. vraiment, enfin je sais pas ce que tu en penses mais...» Quand il est arrivé à l'association, cet homme a dit à son référent: «Donnez-moi n'importe quoi», ce à quoi ce dernier a répondu «bon attendez, vous, c'est pas la peine de vous faire sortir les poubelles». L'article de Valli, Martin et Hertz (2002) décrit bien comment cette relation entre le conseiller et le chômeur s'instaure grâce à l'empathie. Le chômeur doit «s'ouvrir» et susciter le «feeling» chez le conseiller pour que ce dernier pense pouvoir et vouloir faire

¹⁵ Voir également Dubois (1999: 41).

quelque chose pour lui. Il doit «endosser une responsabilité personnelle dans sa situation tout en montrant sa volonté de s'en sortir [...] il doit mériter son «droit» aux services du conseiller» (2002: 225). Cette ambivalence entre aide et contrôle reflète la logique contradictoire des pratiques des conseillers. Prônant le refus de l'assistantat, de la dépendance des sans-emploi, ils entretiennent celle-ci en même temps que leur propre nécessité (Dubois 1999: 68). Ainsi, le discours des inséreurs sur l'autonomie, la responsabilité, se couple avec une pratique de contrôle, d'autorité, de mise sous tutelle et d'infantilisation. Il faut cependant souligner l'ambiguïté des rapports de domination: «Si l'assisté joue le jeu de la mise à disposition de soi [...] il transforme l'assistant de simple «bureaucrate» en «conseiller/soignant». S'il refuse d'entrer dans le jeu du «soutien psychosocial» [...] l'assistant se voit transformé en agent passif [...] l'assujettissement du chômeur à travers la quête du «feeling» menée par le conseiller en placement est donc accompagné d'un assujettissement parallèle du conseiller, qui ne peut donner du sens à son travail qu'en fonction d'une relation «interpersonnalisée» avec l'assuré.» (Valli, Martin et Hertz 2002: 229)

Ces «bénéficiaires» méritants, les conseillers vont décider de les aider, une hiérarchie au sein des sans-emploi se met en place. Les chômeurs sont mis en concurrence entre eux. Certains vont «monter en PLIE», ils auront accès à certaines offres d'emploi contrairement aux «hors-PLIE»¹⁶. Le référent utilise ses relations, en retour il sera bienveillant avec les sans-emploi de ses confrères. Cet échange de bons procédés entre prestataires permet de placer les insérables et de s'assurer un taux de sorties positives satisfaisant. En effet, l'inséreur doit lui-même user de séduction afin d'obtenir des subventions et assurer son propre emploi.

Le marché de l'insertion

Le monde de l'insertion comme le monde du travail est organisé en marché obéissant à la loi de l'offre et de la demande. Les structures d'insertion briguent les appels d'offres afin de percevoir des subventions. Il leur faut pour cela se conformer au cahier des charges du financeur. Le président du Conseil Général souhaitant une diminution rapide du nombre de «RMistes» sur son département ainsi que la mise en place du RMA a donc fait apparaître ces exigences dans son dernier appel d'offre. Les prestataires

majoritairement non convaincus par ces mesures, voire opposés à celles-ci, ont malgré tout postulé en misant sur l'imprécision des textes et le retard pris dans la parution des décrets d'application de la loi. Un exemple illustre les contradictions fortes dans lesquelles sont pris les conseillers d'insertion: «On attend la réponse à l'appel d'offre. Si on refuse la proposition du Conseil Général, on disparaît, alors qu'il y a quelque chose à sauvegarder. Ça doit porter ses fruits. Il faut jouer le jeu partiellement.» Ou encore: «On est tous solidaire contre, mais il y a des subventions en jeu. Plutôt que de laisser à n'importe qui, on prend.» Des cabinets de consultants se pressent en effet aux portes du Conseil Général dont le président considère qu'il faut supprimer la moitié des associations d'insertion sur son département. Les professionnels de l'insertion se sentent évidemment menacés dans leur propre emploi mais sont également inquiets du sort réservé aux sans-emploi si leurs structures disparaissent (ne pas «laisser à n'importe qui»). Cette contradiction, «être contre mais prendre quand même», est rationalisée par l'affirmation de sa nécessité et de son utilité sociales («il y a quelque chose à sauvegarder»). Ils «jouent le jeu» en surmontant leurs désaccords, le caractère vague des actions pour lesquelles le financement est demandé permettant d'atténuer ces divergences.

Le plan de cohésion sociale du ministre de l'emploi indique dans une circulaire: «avec la réforme de la gestion des finances publiques, les objectifs de résultat des actions menées deviennent majeurs. La finalité de l'IAE¹⁷ est le retour à l'emploi. Le taux de retour à l'emploi a été retenu comme indicateur du plan de cohésion sociale.» (Circulaire n°2005 / 15 du 5 avril 2005 relative au développement et au renforcement de l'insertion par l'activité économique; Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, cité in Pélisse 2005: 118)

L'évaluation repose donc sur le nombre de retours à l'emploi réalisés (rien n'est dit sur le type de travail proposé ni sur la qualité de ces emplois). Notons que les abandons sont comptabilisés comme sortie positive par certaines structures: «Des gens qui, bon, au bout d'un moment se découragent et ne reviennent pas au rendez-vous: c'est une des causes effectivement de sorties positives. Deux absences sans suite, ils sortent du dispositif. Souvent des opérateurs m'envoient des gens pour que justement je leur fasse faire le deuil» (entretien avec un «référént de parcours» d'une association

¹⁶ Le PLIE ne finance qu'un nombre limité de places au sein des structures.

¹⁷ Insertion par l'Activité Economique.

d'insertion conventionnée par le PLIE). Cela exprime bien le flou de l'insertion évoqué plus haut quant à sa définition même, les pratiques mises en œuvre («faire faire le deuil») et ses critères d'évaluation, ici contournés puisque les abandons sont comptabilisés dans le taux de placement alors que les personnes ne sont pas en emploi.

Enfin, c'est le «haut du panier» – expression utilisée par les prestataires pour parler des plus qualifiés et des plus «employables» – qui sera privilégié car considéré comme étant le plus simple à remettre à l'emploi. «J'ai vingt places RMI et cinquante-cinq RMI-PLIE, qu'il faut remplir à fond.» «J'ai vingt bénéficiaires dans le panier. Faut le remplir PLIE au max pour avoir les subventions FSE¹⁸.» Les autres seront relégués dans des sphères «occupationnelles»¹⁹ (ateliers de rédaction de CV, stages de «redynamisation»). Ce système se subdivise en effet en de multiples dispositifs qui classifient, distinguent les sans-emploi, réservant «les formules socialement et professionnellement les plus qualifiantes aux populations détenant les plus fortes garanties d'employabilité et [vouant] celles se trouvant dans la situation inverse aux formules de substitution où prévalent les formes d'activités les plus éloignées de la logique salariale et, par conséquent, les moins reconnues» (Ebersold 2001: 190).

Dépendance et reconnaissance à l'égard du référent, relation individualisée et personnalisée, le système insertionnel, en hiérarchisant les sans-emploi selon des critères «d'employabilité», atomise les individus dont les intérêts semblent pourtant converger et empêche toute forme d'expression collective. Cela ne signifie pas que les destinataires absorbent toutes les injonctions qui leur sont adressées. La prétendue «peur du travail» évoquée par les conseillers est bien plus un refus – certes ni collectif, ni structuré – des types d'emplois qu'on leur propose, des différents dispositifs dans lesquels ils ont l'impression d'être transvasés, ballottés, et finalement enfermés. Loin de la représentation de l'assisté installé dans l'insertion et qui ne «veut plus en sortir», les personnes que nous avons rencontrées veulent précisément sortir de cette «trappe de précarité»²⁰. Cependant, ce qui pourrait les réunir les divise aussitôt: il faut se distinguer absolument des assistés, des anormaux auxquels ils sont assimilés. Les principes normatifs du système insertionnel sont incorporés: la solution est en soi, tout est une question de volonté (ou plutôt d'«employabilité»).

Le chômage est réduit à un problème individuel dont la solution ne peut résider que dans la personne même du chômeur. Ce refus d'inscrire le chômage dans le champ politique avalise la version libérale de la société où chacun est responsable du cours de son existence. Cette destruction du principe de solidarité à la base du droit de chaque citoyen à être protégé contre le risque collectif qu'est le chômage, divise et affaiblit le monde salarié.

Le système insertionnel participe en conséquence à la «déstabilisation du modèle salarial», comme le montre Mauger (2001), et au développement de statuts d'emploi non protecteurs. Les dispositifs d'insertion, en dépolitisant la situation de chômage au profit de sa psychologisation, contribuent, par le type d'emplois déqualifiés proposés, les contrats de travail atypiques institués et les bas revenus versés, au maintien dans la précarité de ces travailleurs de droit minimum.

¹⁸ Fonds Social Européen.

¹⁹ Voir Balazs (1998).

²⁰ L'expression est empruntée à Benarrosh (2003).

BIBLIOGRAPHY

- BALAZS Gabrielle
1998 [1993]. «L'occupationnel», in: Pierre BOURDIEU (dir.), *La misère du monde*, p. 397 – 401. Paris: Seuil (Points).
- BENARROSH Yolande
2003. «Les trappes d'inactivité: chômage volontaire ou chômage de résistance?». *Travail et emploi* 95: 73 – 85.
- BOURDIEU Pierre
1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris: Seuil.
1998 [1993]. «Une mission impossible», in: Pierre BOURDIEU (dir.), *La misère du monde*, p. 351 – 375. Paris: Seuil (Points).
- CASTEL Robert
1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris: Fayard.
- DECRIAUD Elsa
2003. *Approche ethnologique d'une notion paradoxale: l'insertion*. Montpellier: Université Paul Valéry (mémoire de DEA).
- DEMAZIERE Didier
1996. «Des réponses langagières à l'exclusion. Les interactions entre les chômeurs de longue durée et agents de l'ANPE». *Mots* 46: 6 – 29.
- DUBOIS Vincent
1999. *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*. Paris: Economica.
- DUBOIS Vincent, BUTON François, CHAMBOLLE Luc, DULONG Delphine
2003. *Les conditions sociales de la rigueur juridique. La politique de contrôle et de lutte contre la fraude aux prestations sociales à la CNAF et dans les CAF*. Dossiers d'études 48. Allocations familiales. Centre de Sociologie Européenne (MSH Paris).
- EBERSOLD Serge
2001. *La naissance de l'inemployable ou l'insertion aux risques de l'exclusion*. Rennes: PUR.
- LE STRAT Claire
2001. «Un échange de services paradoxal». *Actes de la recherche en sciences sociales* 136 – 137: 49 – 61.
- MARUANI Margaret
2002. *Les mécomptes du chômage*. Paris: Bayard.
- MAUGER Gérard
2001. «Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail». *Actes de la recherche en sciences sociales* 136 – 137: 5 – 14.
- MEDEF RHONE
2004. *Engagement des entrepreneurs en faveur de l'insertion professionnelle*.
- PELISSE Jérôme, BRUN François, ERNST STÄHLI Michèle
2005. «Trajectoires d'insertion ou gestion «sociale» d'un chômage de masse. L'insertion par l'activité économique dans deux bassins d'emploi». *Rapport pour l'ANPE*. CEE.
- SELIM Monique
2004. «Production et usages d'un binôme catégoriel: pauvreté et richesse au Vietnam». *Le Journal des Anthropologues* 96 – 97: 209 – 221.
- VALLI Marcelo, MARTIN Hélène, HERTZ Ellen
2002. «Le «feeling» des agents de l'Etat providence. Analyse des logiques sous-jacentes aux régimes de l'assurance chômage et de l'aide sociale». *Ethnologie française* XXXII(2): 221 – 231.
- WACQUANT Loïc
2004. *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille: Agone.

AUTEURE

Elsa Décriaud est doctorante en ethnologie (thèse en cours à l'Université Paul Valéry, Montpellier III, directeur de recherche: Maurice Duval). Elle est membre du Centre d'études et de recherches comparatives en ethnologie (CERCE), équipe d'accueil EA 3532.

Université Paul Valéry · Route de Mende · F-34199 Montpellier cedex 5 · elsa_deciaud@hotmail.com